

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

3 rue Récamier
75007 PARIS

RAPPORT

de

FERCO S.A.S

Commissaire aux Comptes

SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

-:-:-:-:-

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES 20-21 JUIN 2026

– SAINT-ETIENNE –



103, Avenue Raspail – 94250 Gentilly
Tél : 01.47.40.81.50
ferco@ferco-experts.fr
www.ferco-experts.fr

Mesdames, Messieurs les Présidents,
Mesdames, Messieurs les Secrétaires Généraux,
Mesdames et Messieurs, représentants des Fédérations,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association **LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes de l'annexe « Conventions générales comptables - immobilisations financières » « Eléments relevant de plusieurs postes du bilan » et « Renseignements concernant les filiales et les participations au 31/12/2025 » qui indiquent les engagements et positions comptables avec les entreprises liées et les entités du réseau.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons également votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Chapitre III – Informations complémentaires – Fonds dédiés

Le poste fonds dédiés est alimenté par les fonds reçus de financeurs et non utilisés à la clôture de l'exercice. Ce poste est évalué par votre Directeur Général des services en fonction des actions menées sur l'exercice.

Chapitre IV - Délégation de Service Public

Le chapitre qui traite du CISP décrit le degré d'avancement des travaux de réhabilitation contractuels ainsi que le traitement comptable qui leur est appliqué.

Les notes de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables retenues par votre Association pour l'établissement des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

VÉRIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données, dans le rapport moral et dans le rapport du Trésorier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration lors de sa séance du 12 mai 2026.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Comme chaque année, nous avons établi un rapport particulier qui donne une information complémentaire sur les résultats produits par les annexes et les structures partenaires de LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT durant l'année 2025. De plus, conformément à la loi du 15 mai 2001, nous avons rédigé un rapport spécial sur les conventions réglementées, qui retrace les conclusions de nos contrôles en ce domaine.

Paris, le 5 juin 2026

Pour **FERCO S.A.S**
Commissaire aux Comptes
Jean - Christophe FORESTIER
Commissaire aux comptes



ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

BILAN

ET

COMPTE DE RESULTAT

2025

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

COMPTES ANNUELS 2025

ET L'ANNEXE

SOMMAIRE

COMPTES ANNUELS

♦ Bilan au 31 décembre 2025	1 - 2
♦ Compte de résultat 2025	3 - 4

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

- Principes comptables	5 - 9
- Mouvements des immobilisations et des amortissements	10
- Variations des fonds associatifs – Mouvements des dépréciations et provisions	11
- Echéances créances et dettes	12
- Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	13
- Suivi des Fonds Dédiés	14
- Détail des subventions	15
- Emprunts auprès des établissements de crédit	16
- Produits à recevoir - Charges à payer - Charges et produits constatés d'avance	17
- Crédit-Bail	18
- Engagements financiers	19
- Effectifs	20
- Renseignements concernant les filiales et les participations	21

BILAN ACTIF

Désignation de l'association L.1901 :	LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT	Durée de l'exercice (mois)	12
Adresse de l'association :	3, rue Récamier 75007 PARIS	Durée de (n-1)	12
Numéro Siret :	775 666 415 00010	code NAF :	9499 Z

A Fin (n-1) clos le				
	n°	A Fin (n) clos le :		31/12/2024
		Valeur Brute	Amor.& Dépréciations.	Valeur Nette
FRAIS D'ETABLISSEMENT I	A1			
ACTIF IMMOBILISE	A2			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	A3	1 245 770,34	925 045,22	320 725,12
. Frais de développement	A4			
. Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	A5	1 245 770,34	925 045,22	320 725,12
. Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	A6			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	A7	60 387 771,63	36 387 813,92	23 999 957,71
. Terrains	A8	13 775 826,16		13 775 826,16
. Constructions	A9	39 451 121,89	31 053 976,13	8 397 145,76
. Installations techniques, matériel et outillage industriel	A10	2 943 695,35	2 582 387,45	361 307,90
. Autres immobilisations corporelles	A11	3 444 289,25	2 751 450,34	692 838,91
. Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	A12	772 838,98		772 838,98
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	A13	8 718 862,37	2 281 646,58	6 437 215,79
. Participations	A14	6 039 959,91	2 141 646,58	3 898 313,33
. Créances rattachées à des participations	A15	2 009 879,25	90 000,00	1 919 879,25
. Autres titres immobilisés	A16	612 109,14		612 109,14
. Prêts	A17			
. Autres immobilisations financières	A18	56 914,07	50 000,00	6 914,07
TOTAL ACTIF IMMOBILISE II	A19	70 352 404,34	39 594 505,72	30 757 898,62
ACTIF CIRCULANT	A20			
STOCKS ET EN COURS	A21	187 356,33		187 356,33
. Matières premières et approvisionnements	A22	161 045,47		161 045,47
. Marchandises	A23	26 310,86		26 310,86
CREANCES	A24	20 109 860,53	1 297 687,20	18 812 173,33
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	A25	16 065 743,37	1 282 687,20	14 783 056,17
. Créances reçues par legs ou donations	A26			
. Autres créances	A27	2 247 601,26	15 000,00	2 232 601,26
. Charges constatées d'avance	A28	1 796 515,90		1 796 515,90
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	A29	4 228 440,45		4 228 440,45
Instruments financiers à terme et jetons détenus	A30			
DISPONIBILITES	A31	2 690 640,13		2 690 640,13
TOTAL ACTIF CIRCULANT III	A32	27 216 297,44	1 297 687,20	25 918 610,24
Frais d'émission des emprunts IV	A33			
Primes de remboursement des emprunts V	A34			
Ecart de conversion et différences d'évaluation des actifs VI	A35			
TOTAL GENERAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI) A36		97 568 701,78	40 892 192,92	56 676 508,86

BILAN PASSIF

	n°	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES			
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE			
. Fonds propres statutaires	B1		
. Fonds propres complémentaires	B2	12 186 792,49	12 184 777,26
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE	B3		
. Fonds propres statutaires	B4		
. Fonds propres complémentaires	B5		
ECART DE REEVALUATION	B6	1 208 433,89	1 208 433,89
RESERVES	B7	2 869 391,41	2 852 972,01
. Réserves statutaires ou contractuelles	B8	346 850,48	330 431,08
. Réserves pour projet de l'entité	B9		
. Autres réserves	B10	2 522 540,93	2 522 540,93
REPORT A NOUVEAU	B11		
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	B12	12 398,30	18 434,63
SITUATION NETTE (sous total)	B13	16 277 016,09	16 264 617,79
FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES			
Subventions d'investissement	B14	45 014,05	49 015,30
. Brut	B15	80 025,00	80 025,00
. Amortissements	B16	35 010,95	31 009,70
. Provisions réglementées	B17		
TOTAL FONDS PROPRES I	B18	16 322 030,14	16 313 633,09
FONDS REPORTES ET DEDIES II	B19	1 120 207,85	2 009 350,99
. Fonds reportés liés aux legs ou donations	B20		
. Fonds dédiés	B21	1 120 207,85	2 009 350,99
PROVISIONS III	B22	3 500 832,79	3 868 184,12
. Pour Risques	B23	742 299,15	868 999,33
. Pour Charges	B24	2 758 533,64	2 999 184,79
DETTES	B25	35 733 438,08	66 663 364,03
. Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)	B26		
. Emprunts auprès des établissements de crédit	B27	643 260,17	1 924 818,53
. Emprunts et dettes financières diverses	B28	6 774,41	6 663,57
. Instruments financiers à terme	B29		
. Avances reçues organismes et usagers créditeurs	B30	1 864 805,50	2 056 486,00
. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	B31	11 805 376,49	14 728 341,93
. Dettes de legs ou donations	B32	158 526,53	
. Dettes fiscales et sociales	B33	3 942 225,26	4 231 533,09
. Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	B34	164 550,00	103 622,74
. Autres dettes	B35	982 711,19	1 246 191,26
. Produits constatés d'avance	B36	16 165 208,53	42 365 706,91
TOTAL DETTES ET ASSIMILES IV	B38	35 733 438,08	66 663 364,03
Ecart de conversion et différence d'évaluation Passif V	B39		
TOTAL DU PASSIF (I+II+III+IV+V) B40		56 676 508,86	88 854 532,23

COMPTE DE RESULTAT

	n°	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations	C1	2 777 837,55	2 867 808,10
Ventes de biens	C2	5 252,73	4 250,28
Ventes de prestations de services	C3	48 640 195,97	51 530 645,64
TOTAL PRODUITS NETS	C4	51 423 286,25	54 402 704,02
Produits de tiers financeurs :			
Concours publics et subventions d'exploitation	C5	27 311 194,46	27 881 023,27
Versement des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	C6		
Ressources liées à la générosité du public	C7		
Dons manuels	C8	363 761,51	35 243,79
Mécénats	C9	10 000,00	
Legs, donations et assurances vies	C10	32 805,48	
Contributions financières	C11		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	C12	732 150,50	803 235,92
Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles (f)	C13	72 150,00	
Utilisation des fonds dédiés	C14	2 009 350,99	2 445 961,21
Autres produits	C15	10 138 098,69	10 421 223,55
TOTAL (a)	C16	92 092 797,88	95 989 391,76
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises	C17	1 568,55	4 398,93
Variation de stocks (marchandises)	C18	24,19	-2 185,45
Achats de matières premières et autres approvisionnements	C19	35 839 186,44	37 885 231,80
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)	C20	29 622,70	17 620,97
Autres achats et charges externes (b)	C21	8 351 965,40	8 234 179,27
Aides financières	C22		
Impôts, taxes et versements assimilés	C23	2 250 582,31	2 347 830,67
Salaires	C24	13 330 456,52	13 733 219,81
Cotisations sociales	C25	5 631 725,65	5 542 511,24
Dotations aux amortissements des immobilisations	C26	630 035,67	685 846,38
Dotations aux provisions sur immobilisations	C27		
Dotations aux dépréciations sur actifs circulant	C28	114 229,54	18 795,50
Dotations aux provisions pour risques et charges	C29	291 268,62	517 591,24
Valeur comptable des immobilisations incorporelles et corporelles cédées (g)	C30	133 362,15	
Reports en fonds dédiés	C31	1 120 207,85	2 009 350,99
Autres charges	C32	24 030 794,47	24 350 012,02
TOTAL (c)	C33	91 755 030,06	95 344 403,37

1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	(I - II)	C34	337 767,82	644 988,39
------------------------------------	----------	-----	-------------------	-------------------

PRODUITS FINANCIERS				
De participations (d)	C35	45 999,70	246 415,25	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (d)	C36			
Autres intérêts et produits assimilés (d)	C37	181 888,74	445 827,27	
Reprises sur dépréciations et provisions	C38	1 452 000,00		
Différences positives de change	C39	224,44	185,02	
Produits des immobilisations financières cédées	C40			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placements et d'instruments de trésorerie	C41			
TOTAL	C42	1 680 112,88	692 427,54	
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	C43	1 452 000,00	800 000,00	
Intérêts et charges assimilées (e)	C44	472 299,00	364 182,12	
Différence négatives de change	C45	323,40	283,18	
Valeur comptable des immobilisations financières cédées	C46			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	C47			
TOTAL	C48	1 924 622,40	1 164 465,30	

2 - RESULTAT FINANCIER	(III - IV)	C49	-244 509,52	-472 037,76
-------------------------------	------------	-----	--------------------	--------------------

3 - RESULTAT COURANT avant impôts	(I - II + III - IV)	C50	93 258,30	172 950,63
--	---------------------	-----	------------------	-------------------

COMPTE DE RESULTAT

	n°	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS EXCEPTIONNELS (f) (V)	C51		6 700,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	C52		
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	C53		6 700,00
5 - PARTICIPATION DES SALAIRES AUX RESULTATS (VII)	C54		
6 - IMPOTS SUR LES BENEFICES (VIII)	C55	80 860,00	161 216,00
Total PRODUITS (I + III + V)	C56	93 772 910,76	96 688 519,30
Total CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	C57	93 760 512,46	96 670 084,67
7 - EXCEDENT OU DEFICIT	C58	12 398,30	18 434,63
(a) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	C59		
(b) Dont redevances sur crédit-bail mobilier	C60	6 535,99	
redevances sur crédit-bail immobilier	C61		
(c) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	C62		
(d) Dont produits concernant des entreprises liées	C63		
(e) Dont intérêts concernant des entreprises liées	C64		
(f) Dont produits de cession des immobilisations	C65	72 150,00	6 700,00
(g) Dont valeurs brutes des immobilisations cédées ou sorties	C66	1 059 604,65	292 037,29
(g) Dont amortissements des immobilisations cédées ou sorties	C67	926 242,50	292 037,29

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature	C68		
Prestations en nature	C69		
Bénévolat	C70		
TOTAL	C71		
CHARGES DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature	C72		
Mise à disposition gratuite de biens	C73		
Prestations en nature	C74		
Personnel bénévole	C75		
TOTAL	C76		

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total est de 56 676 508,86 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un excédent de 12 398,30 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

La présente liasse comporte 21 feuillets indissociables qui ont été arrêtés le 12/05/2026 par le Conseil d'Administration de l'Association.

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation en vigueur résultant du règlement 2022-06 du 4 novembre 2022 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif au Plan Comptable Général, homologué par l'arrêté du 26 décembre 2023 (JO du 30 décembre 2023).

Objet social, activités et moyens mis en œuvre :

Objet :

« La Ligue française de l'enseignement, Confédération générale des œuvres laïques, Mouvement d'éducation populaire », dite « la Ligue de l'enseignement » fondée par Jean Macé en 1866 a pour but, au service de l'idéal laïque, démocratique et républicain, de contribuer au progrès de l'éducation sous toutes ses formes.

Mouvement d'éducation populaire, elle invite les femmes et les hommes à s'associer pour débattre et agir afin :

- 1- de permettre à chacun de comprendre la société où il vit, de s'y exprimer et d'agir en citoyen afin de favoriser à tous les niveaux politiques le développement d'une vie démocratique laïque, soucieuse de justice sociale et attachée à la paix ;
- 2- de développer toutes les initiatives collectives favorisant l'épanouissement le plus large des personnes par un égal accès de tous à l'éducation, à la formation, à la vie professionnelle, à la culture, à la communication, au sport, aux vacances et aux loisirs ;
- 3- de faire vivre la laïcité, principe constitutionnel et valeur universelle qui implique la reconnaissance de l'égale dignité de chaque être humain, par une action permanente :
 - pour garantir la liberté de conscience, la liberté de culte, la liberté de pensée et l'organisation autonome des pouvoirs publics assurant le pluralisme des convictions, la liberté d'expression et l'égalité en droit de tous les citoyens,
 - pour combattre les inégalités et toutes les formes de discriminations, notamment à raison de l'origine ethnique ou nationale, de la religion ou des convictions, du sexe, de l'âge, du handicap, de l'orientation sexuelle...

Étant donné son caractère, elle s'interdit toute action partisane dans le domaine politique ou dans le domaine religieux.

Missions :

Pour atteindre cet objet, elle participe à l'élaboration démocratique et à la mise en œuvre de politiques publiques d'éducation, de formation, d'action culturelle et sportive, d'action sociale et de communication, en ce qu'elles favorisent, par des actions coordonnées de l'État, des collectivités territoriales et des institutions européennes, une réelle garantie des droits civils et politiques, économiques et sociaux, les libertés fondamentales et le progrès de la démocratie.

Comme mouvement d'éducation populaire, elle se donne pour mission d'être à la fois :

- un mouvement d'éducation laïque qui concourt à la démocratisation, l'extension et l'amélioration du service public de l'Éducation nationale sur l'ensemble du territoire français associant les collectivités territoriales et les citoyens dans le respect de la mixité sociale et de la diversité culturelle ;

- un mouvement social fédérant des associations et des personnes morales qui encourage toutes les initiatives individuelles et collectives, en vue de développer l'éducation tout au long de la vie, de favoriser l'engagement civique et de faire vivre la solidarité. Pour cela, la Ligue de l'enseignement suscite la création d'associations et d'institutions laïques éducatives, culturelles, sportives et sociales. Elle contribue à l'animation de ces associations et institutions et à la défense de leurs intérêts ;

- un mouvement d'idées qui favorise les lieux de rencontre et de débats, qui donne aux citoyens l'envie de connaître et de comprendre les questions de société pour exercer une pleine citoyenneté ;

- une organisation d'économie sociale qui promeut l'économie au service de l'Homme et développe des activités s'inscrivant dans ce cadre tout en respectant son caractère à but non lucratif, notamment l'organisation de services éducatifs, sociaux et culturels, de voyages et séjours de vacances, d'activités sportives et de loisirs, d'actions de formation...

Elle prolonge ses missions dans l'union européenne et dans la coopération internationale par des partenariats avec des organisations partageant ses buts et ses valeurs.

Moyens :

Mouvement laïque d'éducation populaire, la Ligue de l'enseignement propose des activités éducatives, culturelles, sportives et de loisirs. Elle regroupe, à travers 103 fédérations départementales, près de 24 000 associations locales présentes dans 20 000 communes et représentant plus d'un million d'adhérents.

Champs d'action :

L'éducation et la formation :

La Ligue de l'enseignement accompagne les acteurs éducatifs, les enseignants, les familles, les formateurs et les animateurs, les élus et agents des collectivités locales, pour que ce droit profite réellement à tous et tout au long de la vie.

La culture :

Par un réseau dense de diffusion culturelle, la Ligue de l'enseignement s'adresse à des publics divers, à commencer par les enfants et les jeunes, en mobilisant les trois leviers de l'éducation artistique et culturelle : la fréquentation des œuvres, la rencontre avec les artistes et les pratiques artistiques. Tous les arts sont concernés (cinéma, spectacle vivant, musique, etc.). La Ligue de l'enseignement est particulièrement attentive à développer le goût de la lecture et à contribuer à la démocratisation de la culture numérique.

Les vacances et loisirs éducatifs :

Premier organisateur de colonies de vacances, avec Vacances pour tous, la Ligue de l'enseignement plaide pour la démocratisation de cette expérience hors du cadre familial, propice à l'approfondissement d'une passion, à l'exploration de nouveaux centres d'intérêts et à l'apprentissage du « vivre ensemble ».

L'organisation de séjours pour les écoliers, collégiens et lycéens en classes de découvertes en France et à l'étranger favorise également l'émancipation du jeune ainsi que la découverte de nouvelles cultures. Enfin, les séjours en familles dans nos centres et villages de vacances favorisent le temps passé en famille autour des loisirs et de la découverte de nouveaux horizons.

La Ligue de l'enseignement favorise la mobilité des jeunes en accompagnant également leurs projets d'engagement et de solidarité en Europe ou à l'international.

I) Faits caractéristiques de l'exercice

L'exploitation de deux centres de vacances a pris fin en 2025 (fin des conventions de gestion) :

- Le village de vacances de Ré la Blanche (Bois Plage en Ré) en septembre
- Le centre musical des Fougères (Baugé en Anjou) en avril

Les travaux du Théâtre Juliette Récamier ont pris fin en 2025. L'inauguration a eu lieu le 24 mars 2025, et l'exploitation de notre filiale (33%) a pu démarrer.

II) Conventions générales comptables

L'élaboration et la présentation des comptes annuels ont été effectuées conformément aux règles en vigueur et aux dispositions du règlement ANC n° 2022-06, lequel a entraîné une modification de la réglementation applicable ainsi que de la présentation du plan comptable associatif. Son application est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2025.

Elles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Changement de présentation suite à l'application du PCG associatif 2025

1. Les produits de cession d'immobilisations ont été comptabilisés en produits d'exploitation, dès lors qu'ils ne relèvent pas d'événements majeurs et inhabituels au sens du PCG 2025, pour un montant de 72 150€. En 2024, les produits de cession d'immobilisations figuraient en produits exceptionnels pour un montant de 6 700€.
2. De même, la valeur comptable des éléments d'actifs cédés a été comptabilisée en charges d'exploitation, pour un montant de 133 362,15 € (néant en 2024).
3. La quote-part de subvention d'investissements rapportée au résultat, inscrite en autres produits en 2024 (compte 757000), est enregistrée sur la ligne subventions à compter de 2025 (compte 747000) pour un montant identique à celui de 2025, soit 4 001,25 €
4. Les transferts de charges enregistrés jusqu'à présent en produits sur la ligne dédiés sont désormais rattachés à la ligne de dépense correspondante.

- Immobilisations

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique. Il faut préciser qu'en 1990 il a été procédé à une réévaluation libre des actifs immobilisés corporels. L'écart de réévaluation a été viré au fonds associatif. Depuis 1990, la règle de réévaluation annuelle systématique a été écartée.

Lors de la clôture de l'exercice 2005, le patrimoine immobilier a vu ses coûts historiques réaffectés conformément aux nouvelles règles comptables, c'est à dire en tenant compte de la valeur vénale et des flux de trésorerie futurs attendus de ces actifs. La méthode prospective a été retenue.

Ceci a conduit à transférer les sur-amortissements constatés sur les immeubles aux postes d'agencements qui nécessitaient un complément d'amortissement.

Depuis l'exercice 2018, les amortissements ne sont plus comptabilisés sur les sièges de Saint Fargeau et Récamier, leur valeur de revente étant plus importante que leur valeur nette comptable au bilan.

- Provisions

En cohérence de la démarche de retraitement des actifs, l'exercice 2005 a vu restructurer la dotation aux provisions pour travaux sur le patrimoine afin de couvrir le programme de réhabilitation. Les dépenses sont affectées site par site en perspective de leur réalisation, et sont alors comptabilisées en charges d'exploitation, le corollaire étant la reprise, à due concurrence, de la provision antérieurement constituée.

Les travaux projetés font l'objet d'une actualisation annuelle lors de l'arrêté des comptes, ce qui peut conduire à la substitution d'un projet à un autre, amenant ainsi à réaffecter la provision devenue sans objet, pour un montant au moins équivalent à un projet identifié comme plus urgent.

Les travaux réalisés en 2025 ont donné lieu à une reprise de provision de 126 700,18 €, pour solde de la provision constituée en 2005.

Le plan patrimoine voté en Conseil d'Administration en 2020 prévoit d'utiliser les ressources dégagées par les cessions de centres pour réaliser des travaux de réhabilitation. La cession du village l'Arnèche en 2022 a permis de doter la somme de 742 299,15€ au plan patrimoine.

La provision cumulée et constituée à ce titre après reprise et dotation de l'exercice apparaît au passif pour 742 299,15€.

- Immobilisations financières

Nous avons procédé à un abandon de créances de 465 000 euros en faveur de notre filiale VPTI avec clause de retour à meilleure fortune. Cette somme est enregistrée en charges financières (ligne C44 du compte de résultat).

Les abandons de créances cumulés depuis 2016 représentent la somme de 6 193 300€.

L'AGE VPTI du 22/12/2025 ayant décidé d'une augmentation de capital social d'un montant de 2 001 313 € par incorporation directe d'une partie de l'avance en compte courant, suivie d'une réduction du capital social

d'un montant de 1 717 563 € afin d'apurer le compte « Report à Nouveau », la situation nette de cette filiale est redevenue positive.

Le montant de la participation est ainsi porté à 2 190 959,58 € dans les comptes de la Ligue, et le compte courant débiteur VPTI s'élève à 909 226,43 €.

La provision sur compte courant (au bilan 2024 pour 1 452 000 €) est intégralement reprise en 2025, et une provision pour titre de ce montant est constituée, ce qui porte la provision pour titres VPTI à 1 641 646,58€.

La SCI 4 Saisons est propriétaire du village de Saint Chaffrey. Elle est détenue à 80% par la Ligue et 20% par VPTI. L'AG du 22 décembre 2025 a autorisé l'arrêt de l'activité, et décidé la cession de ce village.

Suite à la résiliation par la MAIF du contrat cadre, la SARL LIGAP (Cabinet de courtage, filiale de la Ligue et de l'APAC à 50%) a vu son activité diminuer en 2025. Des démarches ont été entreprises pour le rachat par une mutuelle.

La filiale GCMS, qui permet la mutualisation des prestations informatiques pour la Ligue, l'APAC et la MAC devrait également arrêter son activité d'ici début 2027 suite à la résiliation des contrats de prestations.

Le résultat de notre filiale INFREP n'a pas permis le versement d'un dividende en 2025 contrairement à l'année 2024.

L'exploitation de la filiale SETR a pu démarrer en 2025, les capitaux propres s'élèvent à 602 366 € au 31/12/2025 et sont inférieurs à la moitié du capital social. Les titres de participation sont dépréciés à 100%, le compte courant débiteur de 1 100 000 € est déprécié à hauteur de 90 000 €.

- Créances clients et produits perçus d'avance

La volonté d'administrer de façon transparente la centrale de réservation a nécessité de concevoir un logiciel qui identifie en permanence le carnet de commande et permet le suivi de l'encaissement des créances clients sur séjours échus et non échus. Ceci conduit à présenter à l'actif du bilan la créance clients à encaisser et au passif du bilan les séjours non échus sur la ligne produits constatés d'avance.

Les dépréciations ont été constituées lorsqu'elles sont apparues nécessaires.

- Subventions

La mise en application du plan comptable 2020 nécessite l'enregistrement de la totalité des CPO(s) signées en 2025 en compte subventions à recevoir, en contrepartie des comptes de produits subventions pour la part 2025, et produits constatés d'avance pour la part concernant les exercices suivant.

Il n'y a aucune CPO signée en 2025 enregistrée en produit constatés d'avance.

La part 2025 des CPO antérieures reprise en compte de produits subventions, en contrepartie des produits constatés d'avance est de 25 470 600 € (principalement Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse).

- Fiscalité

Les instructions administratives de septembre 1998 et février 1999 nous ont conduit en 2000 à assujettir une part de nos activités du service vacances aux impôts commerciaux.

- Rémunérations des dirigeants

Aucun administrateur n'a été salarié sur l'exercice 2025.

III) Informations complémentaires

- Indemnité de fin de carrière

Cet engagement vis-à-vis du personnel est comptabilisé selon la même méthode que celle arrêtée en 2009, à savoir les salariés âgés de 55 ans au moins avec une projection de départ à 67 ans quelle que soit leur ancienneté.

A ce titre figure au chapitre provisions au passif du bilan une somme de 2 758 533,64 €.

La provision contient à la fois l'indemnité en principal et les charges sociales patronales.

- Service Civique

La Ligue de l'enseignement gère depuis le 1^{er} septembre 2010 des contrats de service civique. Nous avons accueilli 5 785 volontaires cette année, et au 31 décembre 2025, 3 314 postes étaient pourvus.

Fonds dédiés

La partie non utilisée des subventions fait l'objet d'un report au bénéfice de l'exercice suivant. Cette ligne apparaît en charges d'exploitation sur la ligne report de ressources non utilisées des exercices antérieurs, et au passif du bilan sous le vocable fonds dédiés (ligne B21).

Bénévolat

La Ligue de l'enseignement étant une tête de réseau, elle n'a à ce titre pas de bénévoles directs, en dehors des fonctions électives (Conseil d'administration et bureau notamment). Les actions menées par les bénévoles le sont sur les territoires animés par les fédérations départementales de la Ligue.

Toute valorisation de ces contributions volontaires en nature reviendrait à comptabiliser deux fois le bénévolat, une fois dans la fédération, une fois dans la tête de réseau. C'est pourquoi le parti pris est de ne pas valoriser le bénévolat au niveau confédéral.

IV) Délégation de Service Public (DSP)

La confédération s'est vu renouveler par la ville de Paris à compter du 1^{er} septembre 2016, la gestion pour dix ans de deux centres d'hébergement et d'un centre d'animation.

En 2025, la Mairie de Paris a prolongé la gestion d'un an, soit jusqu'au 31/08/2027.

L'exercice comptable de cette délégation court du 1^{er} septembre au 31 août de chaque année. Il a été créé un établissement comptable spécifique agrégé aux comptes de la Ligue.

Cette délégation a nécessité la prise en considération dans nos comptes des contraintes imposées par le délégataire, à savoir :

- Travaux de réhabilitation

Obligation nous est faite de procéder à des travaux destinés à être absorbés intégralement sur les comptes de notre gestion (10 ans). Afin de lisser la charge d'exploitation, une charge d'entretien linéaire représentant 10 % de l'enveloppe de l'engagement contractuel est comptabilisée et trouve sa contrepartie, soit en engagements pour les travaux réalisés, soit dans un poste de frais à payer pour les travaux non encore engagés.

Sur les quatre premiers mois de cette DSP, nous avons enregistré la somme de 77 243,32 € en charges constatées d'avance, soit un montant cumulé au 31/12/25 de 266 672,43 €.

- Indemnités de fin de carrière

La convention de délégation nous prescrit d'assumer ce poste de charges tout au long de notre gestion (10 ans). Nous avons retenu de lisser le provisionnement de cet engagement sur la durée de notre gestion pour les personnels devant partir à la retraite. Au 31/12/2025, le total s'élève à 209 845,56 € (compte 428300).

- Résultat CISP

Le résultat du 9^e exercice de la DSP du 01/09/24 au 31/08/25 s'est élevé à : 50 211,56 €.

Pour ce qui est de la période du 01/09/25 au 31/12/25, le résultat intermédiaire s'élève à 506 032,64 €. La neutralisation des résultats s'effectuait jusqu'en 2024 sur la ligne transferts de charges (356 248,68 € en 2024). Elle est désormais intégrée sur la ligne autres produits.

V) Evénements post clôture

La promesse de vente signée en 2024 pour le centre d'Hourtin a été abandonnée, un nouveau compromis est en cours, pour une signature en 2026.

Une nouvelle promesse de vente est également en cours pour le village Léon Bourgeois, pour une signature en 2026.

MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS AU 31/12/2025

	Valeur Brute au début	Acquisitions	Apports Rééval.	Cessions, hors service et regul.	Virements de postes	Valeur Brute à la fin
	<i>Col. 1</i>	<i>Col. 2</i>	<i>Col. 3</i>	<i>Col. 4</i>	<i>Col. 5</i>	<i>Col. 6</i>
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 125 785,34	83 989,50			35 995,50	1 245 770,34
. Logiciels						
. Autres	1 125 785,34	83 989,50			35 995,50	1 245 770,34
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	60 677 309,43	806 062,35		1 059 604,65	-35 995,50	60 387 771,63
. Terrains	13 775 826,16					13 775 826,16
. Constructions sur sol propre	38 708 348,48					38 708 348,48
. Constructions sur sol d'autrui	1 075 088,61			332 315,20		742 773,41
. Insatallations techniques, matériel et outillage industriel	3 375 277,13	68 015,55		499 597,33		2 943 695,35
. Autres immobilisations corporelles	3 355 345,62	316 635,75		227 692,12		3 444 289,25
. Matériel de transport						
. Autres						
. En cours	387 423,43	421 411,05			-35 995,50	772 838,98
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	8 164 157,25	1 041 705,12		487 000,00		8 718 862,37
. Participations	4 038 646,91				2 001 313,00	6 039 959,91
. Créances rattachées à des participations	3 434 983,65	1 041 208,60		465 000,00	-2 001 313,00	2 009 879,25
. Autres titres immobilisés	612 109,14					612 109,14
. Prêts						
. Autres immobilisations financières	78 417,55	496,52		22 000,00		56 914,07
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	69 967 252,02	1 931 756,97		1 546 604,65		70 352 404,34

MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS AU 31/12/2025

	Amortis. au début	Dotations exercice	Apports	Reprises Amortis.	Virements de postes	Amortis. à la fin
	<i>Col. 1</i>	<i>Col. 2</i>	<i>Col. 3</i>	<i>Col. 4</i>	<i>Col. 5</i>	<i>Col. 6</i>
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	878 450,25	46 594,97				925 045,22
. Logiciels						
. Autres	878 450,25	46 594,97				925 045,22
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	36 730 615,72	583 440,70		926 242,50		36 387 813,92
. Terrains						
. Constructions sur sol propre	30 199 971,78	116 837,10				30 316 808,88
. Constructions sur sol d'autrui	1 068 219,23	1 263,22		332 315,20		737 167,25
. Insatallations techniques, matériel et outillage industriel	2 919 352,14	131 008,33		467 973,02		2 582 387,45
. Autres immobilisations corporelles	2 543 072,57	334 332,05		125 954,28		2 751 450,34
. Matériel de transport						
. Autres						
. En cours						
TOTAL AMORTISSEMENTS SUR ACTIF IMMOBILISE	37 609 065,97	630 035,67		926 242,50		37 312 859,14

VARIATION DES FONDS PROPRES AU 31/12/2025

	Valeur au début	Dotations	Reprises	Solde à la fin
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires	12 184 777,26	2 015,23		12 186 792,49
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecart de réévaluation	1 208 433,89			1 208 433,89
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles	330 431,08	16 419,40		346 850,48
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves	2 522 540,93			2 522 540,93
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	18 434,63	12 398,30	18 434,63	12 398,30
Situation nette	16 264 617,79	30 832,93	18 434,63	16 277 016,09
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	49 015,30	-4 001,25		45 014,05
Brut	80 025,00			80 025,00
Amortissement	-31 009,70	-4 001,25		-35 010,95
Provisions réglementées				
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	16 313 633,09	26 831,68	18 434,63	16 322 030,14

MOUVEMENTS DES DEPRECIATIONS ET PROVISIONS AU 31/12/2025

	Montant au	Dotations exercice		Reprises de provisions		Régularisations ou Apports (1)	Montant en
	Début n	Exploitat.	Financ & Except	Exploitat.	Financ & Except		Fin n
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3 868 184,12	291 268,62		658 619,95			3 500 832,79
- Autres provisions pour risques et charges							
- Provisions sur immobilisations	868 999,33			126 700,18			742 299,15
- Provisions pour procédures en cours	10 000,00			10 000,00			
- Provisions pour retraites	2 763 184,79	291 268,62		295 919,77			2 758 533,64
- Provisions pour réunions statutaires	226 000,00			226 000,00			
DEPRECIATIONS	3 538 634,79	114 229,54	1 452 000,00	73 530,55	1 452 000,00		3 579 333,78
- Des immobilisations							
- Des participations	689 646,58		1 452 000,00		1 452 000,00		689 646,58
- Des créances rattachées à des participations	1 542 000,00						1 542 000,00
- Des autres titres immobilisés							
- Des autres immobilisations financières	50 000,00						50 000,00
- Sur clients, organismes et usagers	1 256 988,21	99 229,54		73 530,55			1 282 687,20
- Sur autres créances		15 000,00					15 000,00
- Sur fournisseurs débiteurs							
TOTAL DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	7 406 818,91	405 498,16	1 452 000,00	732 150,50	1 452 000,00		7 080 166,57

ECHEANCES CREANCES ET DETTES AU 31/12/2025

	Brut	A 1 an au +	A plus d'un an
ETAT DES CREANCES			
1. De l'ACTIF IMMOBILISE	2 066 793,32	2 009 879,25	56 914,07
. Créances rattachées à des participations	2 009 879,25	2 009 879,25	
. Prêts			
. Autres immobilisations financières	56 914,07		56 914,07
2. De l'ACTIF CIRCULANT	20 109 860,53	20 102 140,94	7 719,59
. Organismes et usagers (+ factures à établir)	13 067 120,38	13 067 120,38	
. Fédérations	2 998 622,99	2 998 622,99	
. Autres créances	1 860 492,27	1 852 772,68	7 719,59
. Fournisseurs débiteurs (y compris d'immobilisations)	387 108,99	387 108,99	
. Charges constatées d'avance	1 796 515,90	1 796 515,90	
TOTAL DES CREANCES	22 176 653,85	22 112 020,19	64 633,66

	Brut	A 1 an au +	A plus d'un an
ETAT DES DETTES			
3. EMPRUNTS	651 202,94	644 568,56	6 634,38
. Emprunts auprès des établissements de crédit (+ intérêts courus non échus)	643 260,17	643 260,17	
. Emprunts et dettes diverses : dépôts et cautionnements reçus (+ intérêts courus non échus)	7 942,77	1 308,39	6 634,38
4. AUTRES DETTES	35 083 403,50	35 083 403,50	
. Avances reçues des organismes et usagers créditeurs	1 864 805,50	1 864 805,50	
. Fournisseurs et comptes rattachés	6 425 356,51	6 425 356,51	
. Fédérations	5 380 019,98	5 380 019,98	
. Dettes fiscales et sociales	3 942 225,26	3 942 225,26	
. Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	164 550,00	164 550,00	
. Autres dettes	1 141 237,72	1 141 237,72	
. Produits constatés d'avance	16 165 208,53	16 165 208,53	
TOTAL DETTES ET ASSIMILES	35 734 606,44	35 727 972,06	6 634,38

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN AU 31/12/2025

POSTES DU BILAN	MONTANT CONCERNANT LES ENTREPRISES		MONTANT DES DETTES OU CREANCES REPRESENTES PAR EFFETS DE COMMERCE
	ENTREPRISES LIEES ET RESEAU	AVEC LESQUELLES LA SOCIETE A UN LIEN DE PARTICIPATION ET FILIALES	
. Capital souscrit non appelé			
. Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
. Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
. Participations		6 039 959,91	
. Créances rattachées à des participations		2 009 879,25	
. Autres titres immobilisés			
. Prêts			
. Autres immobilisations financières			
. Avances et acomptes versés sur commandes	121 080,73		
. Créances clients et comptes rattachés	3 269 289,88	317 457,95	
. Autres créances	111 390,59	145 540,09	
. Capital souscrit appelé, non versé			
. Valeurs mobilières de placement			
. Disponibilités			
. Emprunts obligataires, convertibles			
. Autres emprunts obligataires			
. Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit			
. Emprunts et dettes financières divers		600,00	
. Avances et acomptes reçus sur commande en cours	21 980,77		
. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 380 619,98	47 506,05	
. Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
. Autres dettes	381 056,43		

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS DEDIES AU 31/12/2025

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUE DE	MONTANT INITIAL	FONDS A ENGAGER AU DEBUT DE L'EXERCICE	UTILISATION EN COURS D'EXERCICE	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
				ENGAGEMENTS A REALISER SUR NOUVELLES RESSOURCES AFFECTEES	FONDS RESTANT A ENGAGER EN FIN D'EXERCICE
		A	B	C	D = A - B + C
Jeunesse et Sport (Transitère)	50 000,00	38 632,85	38 632,85	22 630,82	22 630,82
Erasmus MigrArts	185 989,00	101 264,67	101 264,67		0,00
EACEA (Ashoah)	111 000,00	20 190,24	20 190,24		0,00
AFD (Jeunes Ambassadeurs)	370 000,00	110 651,63	110 651,63		0,00
ERASMUS (Ecoreact)	400 000,00	251 735,58	251 735,58	141 750,34	141 750,34
ERASMUS (E Say)	400 000,00	262 868,59	262 868,59		0,00
Ministère du Travail (Definum)	994 000,00	350 375,94	350 375,94		0,00
Min. de l'Intérieur/ Outre-mer (Ambassadrices de l'égalité)	50 000,00	47 613,93	47 613,93		0,00
Min. de l'Intérieur/ Outre-mer (Ambassadrices de l'égalité)	50 000,00	47 613,93	47 613,93		0,00
Min. Egalité Hommes/Femmes (Ambassadrices de l'égalité)	50 000,00			50 000,00	50 000,00
Min. de l'Intérieur (Ambassadrices de l'égalité)	100 000,00			98 775,20	98 775,20
Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer (Pépites)	100 000,00	55 869,49	55 869,49		0,00
Ministère de la Culture (Education à l'image)	65 000,00			24 948,41	24 948,41
Agence du service civique (Accès au service civique)	1 091 000,00	340 256,28	340 256,28	404 163,74	404 163,74
Agence du service civique (Accessibilité à l'international)	75 000,00	52 500,00	52 500,00	36 796,69	36 796,69
Centre national du livre	43 728,00	43 728,00	43 728,00		0,00
Ademe (Eco-Label)	300 000,00	204 067,86	204 067,86	108 780,47	108 780,47
ANCT (Cœurs de France Webrunners)	50 000,00	50 000,00	50 000,00		0,00
ERASMUS (C'est parti pour l'Europe)	31 982,00	31 982,00	31 982,00		0,00
ERASMUS (Mobilités adultes)	284 072,00			232 362,18	232 362,18
	4 801 771,00	2 009 350,99	2 009 350,99	1 120 207,85	1 120 207,85

DETAIL DES SUBVENTIONS AU 31/12/2025

SUBVENTIONS	2025	2024
Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse CPO 2023 - 2025	24 249 600,00	24 249 600,00
Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse		
Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.....	300 000,00	300 000,00
Avenant développement du Service civique.....	574 930,00	563 575,00
DJEPVA - Accompagnement éducatif Mayotte.....	0,00	340 000,00
Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse CDVA CPO 2022 - 2024 et avenant 2025		
Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, Formation des bénévoles	112 000,00	112 000,00
Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse		
Fonjep - CPO 2025.....	189 521,50	184 206,53
Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères		
FONJEP - VVSI JSI (Solidarité Internationale).....	172 946,97	210 850,00
Construire le Monde d'Après.....		20 000,00
Ministère de la Culture		
CPO 2022 - 2025.....	159 000,00	131 000,00
Ministère chargé de la Ville Direction générale des collectivités locales - ANCT		
CPO 2023-2025 accompagnement politiques éducatives	70 000,00	70 000,00
Cœurs de France Webrunners		50 000,00
CPO 2024 - 2026 plan de formation Valeurs de la République et laïcité.....	25 000,00	25 000,00
Ministère chargé de l'égalité hommes-femmes, Direction Générale de la Cohésion Sociale		
Ambassadrices de l'égalité 2025-2026.....	50 000,00	
Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer		
Pépites.....	10 000,00	100 000,00
Ambassadrices de l'égalité.....		50 000,00
Ambassadrices de l'égalité.....		50 000,00
Direction Générale des étrangers en France : Ambassadrices de l'égalité 2025.....	100 000,00	
Ministère des Armées et des Anciens combattants		
"L'image en éclats : decrypter la guerre pour penser la paix.....	10 000,00	0,00
Régions		
Communes		
Batz s/Mer Ecole de voile.....	2 000,00	2 000,00
Paris	3 700,00	3 500,00
Commission Européenne		
Caisse Nationale des Allocations Familiales		
CPO 2024 - 2027.....	153 000,00	153 000,00
Etablissement Public		
Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.....		300 000,00
Centre national du livre.....		43 728,00
Office Franco-Allemand pour la Jeunesse	256 422,74	229 738,74
Agence du Service Civique		
Mobilisation pour l'accès au service civique 2024-2025.....	545 500,00	545 500,00
Accessibilité du service civique à l'international 2024-2025.....	22 500,00	52 500,00
Agence Erasmus Plus		
KA155 (2024-2025) C'est parti pour l'Europe	0,00	31 982,00
KA121 (2022 2023) Mobilités Adultes Formation.....		62 843,00
KA121 (2025 2026) Mobilités Adultes Formation.....	284 072,00	
Fondation d'Entreprise CARAC	10 000,00	
Office Franco-Quebécois pour la Jeunesse	7 000,00	
	27 307 193,21	27 881 023,27

Subventions d'investissement rapportées au résultat	4 001,25
---	-----------------

Total Subventions	27 311 194,46	27 881 023,27
--------------------------	----------------------	----------------------

EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT AU**31/12/2025****CAPITAL**

ANNEE	DUREE	TAUX	ORGANISME	TOTAL DU A L'ORIGINE	TOTAL ECHU A FIN N-1	ECHEANCES DE L'ANNEE N	TOTAL ECHU A FIN N	RESTE DU	CAPITAL RESTANT DU		
									- 1 AN	1 AN à 5 ANS	+ 5 ANS
2020	5 ANS	0,50%	BRED	2 550 000,00	1 585 016,53	642 148,02	2 227 164,55	322 835,45	322 835,45		
2020	5 ANS	0,30%	SOCIETE GENERALE	2 550 000,00	1 590 164,94	639 410,34	2 229 575,28	320 424,72	320 424,72		
TOTAL				5 100 000,00	3 175 181,47	1 281 558,36	4 456 739,83	643 260,17	643 260,17	0,00	0,00

INTERETS

ANNEE	DUREE	TAUX	ORGANISME		INTERETS COURUS NON ECHUS A FIN N		TOTAL INTERETS NON ECHUS	INTERETS NON ECHUS		
								- 1 AN	1 AN à 5 ANS	+ 5 ANS
2020	5 ANS	0,50%	BRED		687,72		687,72	687,72		
2020	5 ANS	0,30%	SOCIETE GENERALE		480,64		480,64	480,64		
TOTAL					1 168,36		1 168,36	1 168,36	0,00	0,00

PRODUITS A RECEVOIR AU 31/12/2025

MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Organismes clients et usagers : factures à établir	1 454 497,23
Autres créances	
V.M.P. - Intérêts courus non échus	
TOTAL	1 454 497,23

CHARGES A PAYER AU 31/12/2025

MONTANTS DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts auprès des établissements de crédit : intérêts courus non échus	1 168,36
Emprunts et dettes diverses : intérêts courus non échus	140,03
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 882 019,98
Dettes fiscales et sociales	13 720,41
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	164 550,00
Autres dettes	
TOTAL	4 061 598,78

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE AU 31/12/2025

	CHARGES	PRODUITS
Charges/Produits d'exploitation	1 796 515,90	16 165 208,53
Charges/Produits financiers		
Charges/Produits exceptionnels		
TOTAL	1 796 515,90	16 165 208,53

CREDIT BAIL AU 31/12/2025

Terrains	Construction Exploitation	Equipement Technique	Matériel Mobilier	Matériel Transport	Autres	Total
Col. 1	Col. 2	Col. 3	Col. 4	Col. 5	Col. 6	Col. 7

VALEURS D'ORIGINE					24 646,72	24 646,72
--------------------------	--	--	--	--	------------------	------------------

REDEVANCES PAYEES					6 535,99	6 535,99
. Cumuls exercices antérieurs						
. Charges de l'exercice					6 535,99	6 535,99
REDEVANCES RESTANT A PAYER					17 468,40	17 468,40
. A un an au plus					5 240,52	5 240,52
. A plus d'un an et cinq ans au plus					12 227,88	12 227,88
. A plus de cinq ans						
VALEURS RESIDUELLES					9 022,77	9 022,77
. A un an au plus						
. A plus d'un an et cinq ans au plus					9 022,77	9 022,77
. A plus de cinq ans						

AMORTISSEMENTS (1)					3 286,23	3 286,23
. Cumuls exercices antérieurs						
. Dotations de l'exercice					3 286,23	3 286,23

(1) simulation pour comparaison

ENGAGEMENTS FINANCIERS AU	31/12/2025
----------------------------------	-------------------

ENGAGEMENTS DONNES	MONTANT
Effets escomptés échus	
Avals et cautions	3 594 833,91
Engagements en matière de pensions	
Autres engagements donnés :	
Nantissement Parts Sociales BRED au titre de sûreté réelle	200 000,00
(Au profit de la BRED en garantie des prêts filiale SETR)	
TOTAL (1)	3 794 833,91
(1) Dont concernant :	
- les dirigeants	
- les filiales	3 794 833,91
- les participations	
- les autres entreprises liées	
- le réseau (F.D.)	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	

Les cautions concernent :

- cautions sur prêts bancaires de la filiale VPTI	1 509 774,98
- caution sur prêts bancaires de la filiale SETR (conjointement avec l'APAC)	2 085 058,93
	3 594 833,91

EFFECTIFS AU 31/12/2025

	PERSONNEL SALARIE (N)		PERSONNEL SALARIE (N-1)	
	C.D.I	C.D.D	C.D.I	C.D.D
Cadres	101	4	97	4
Agents de maîtrise et techniciens	122	11	126	17
Employés	32	17	32	25
Employés (saisonniers centres de vacances)		32		32
Détachés		7		9
TOTAL	255	71	255	87

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS AU 31/12/2025

ENTITES JURIDIQUES	CAPITAL	CAPITAUX PROPRES AUTRES QUE CAPITAL ET RESULTAT	QUOTE PART DU CAPITAL %	VALEUR COMPTABLE DES TITRES DETENUS		PRETS ET AVANCES CONSENTIS ET NON REMBOURSES	MONTANT DES CAUTIONS ET AVALS FOURNIS	C.A. HT DU DERNIER EXERCICE CLOS	BENEFICE OU PERTE DU DERNIER EXERCICE CLOS	DIVIDENDES ENCAISSES AU COURS DE L' EXERCICE	MONTANT DES ABANDONS DE COMPTE COURANT AVEC CLAUSE DE RETOUR A MEILLEURE FORTUNE	DEPRECIATIONS SUR PRETS ET AVANCES CONSENTIS NON REMBOURSES ET AUTRES
				BRUTE	NETTE							
SARL LIGAP	122 500	2 373 535	50	3 811	3 811			967 951	-2 602 940			
SASU GCMS	38 112	119 957	3	1 189	1 189			690 940	3 038			
SAS V.P.T.I.	475 000	19 125	100	2 190 960	549 313	909 226	1 509 775	8 656 599	-254 903		6 193 300	
SAS INFREP	3 022 500	5 335 923	100	3 022 500	3 022 500			24 165 082	18 254			
SCI LES QUATRE SAISONS	400 000	0	80	320 000	320 000			135 856	43 217			
SAS SETR	1 500 000	-593 207	33	500 000	0	1 100 000	2 085 059	72 242	-304 428			90 000